

# REGION PACA

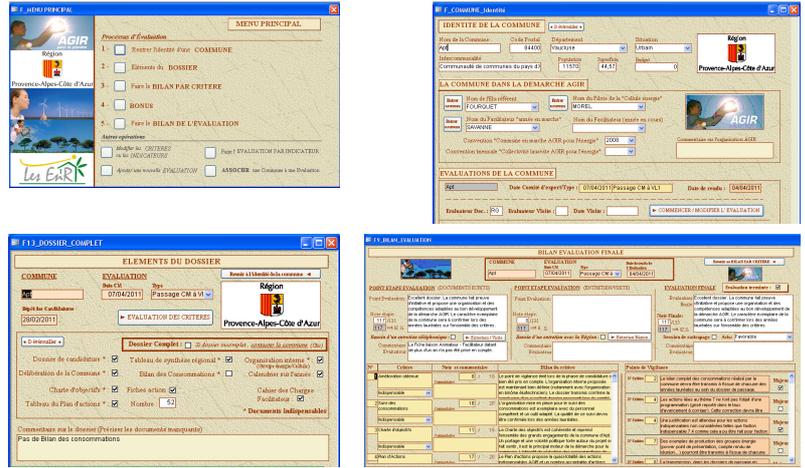
## Évaluation des Collectivités lauréates AGIR (Action Globale Innovante pour la Région) pour l'énergie

**Maître d'Ouvrage :** Région PACA  
**BE Conseil Environnemental :** LesEnR

### Mission :

LesEnR accompagne la Région PACA pour la définition du processus d'évaluation des candidatures des collectivités et l'évaluation en elle-même : Analyse des dossiers de candidature, Entretiens et Visites des communes et Aide à la formation résultant de l'évaluation.

- La définition du processus : s'intégrer dans le cadre d'exigence développer (outils, phasage...), définir des critères cohérents, proposer des indicateurs de performance, élaborer les procédures adéquates, développer les outils pour l'évaluation (guides, fiches synthèses...) définir les conditions de maintien
- Evaluation des « Collectivités Lauréates (chaque année durant 3 ans) : Evaluer l'état d'avancement de leurs actions, vérifier le respect des engagements, juger du maintien de la collectivité dans le dispositif, former la commune (points de vigilance).
- Evaluation « Commune en marche » (phase préparatoire) : analyser le dossier de candidature, faire un état complet de la commune sur les critères, évaluer la commune, préparer la validation par le Comité d'expert
- Accompagner la commune à la suite des 4 ans AGIR:
  - Devenir Collectivité lauréate associée,
  - Signer une nouvelle convention triennale,
  - Evoluer vers le label Cit'ergie.



Outil d'évaluation des collectivités lauréates AGIR

Sur près de 70 communes, et afin de lancer une dynamique permettant de faire face aux enjeux énergétiques immédiats, la Région PACA a créé en 2009 l'appellation « Collectivité Lauréate AGIR pour l'énergie ». Il s'agit d'associer les collectivités qui le souhaitent à la politique régionale pour une meilleure maîtrise de l'énergie à l'échelle de la Région. Elles bénéficient d'un soutien à leur engagement et leurs progressions à l'échelle de leur territoire afin de :

- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre par une meilleure prise en compte de la gestion de l'énergie à l'échelle du territoire communale,
- Montrer l'exemple et être innovant.

Les communes bénéficient d'un accompagnement méthodologique et d'une assistance experte pour construire un programme d'actions concernant l'amélioration énergétique de leur patrimoine, la politique d'aménagement urbain et la mobilisation de tous les acteurs.

Quels objectifs pour l'évaluation ?

- Evaluer l'organisation interne et la capacité de la collectivité à se mobiliser de manière transversale sur la maîtrise de l'énergie
- Juger de la pertinence du choix des actions au regard des caractéristiques de la commune,
- Estimer les progrès de la commune par rapport à son état initial,
- Développer une évaluation formative pour l'accompagnement des communes

